Compte-rendu du CTL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
Du 17/11/2022

Le 17/11/2022, c'est tenu à la Direction le dernier CTL non seulement de cette mandature mais aussi de cette instance qui disparaît ainsi que le CHS-CT.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation des PV des CTL du 21 et 28/06/2022 – pour avis
- 2. Transfert des collectivités de Laragne au SGC de Sisteron – pour avis
- 3. Ponts naturels 2023 – pour avis
- 4. Comité de suivi NRP – pour information
- 5. Déploiement de l'ANF (Accès National aux Fichiers des notaires) – pour information
- 6. Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFiP – pour information
- 7 Présentation de l'expérimentation de régionalisation des Domaines – pour information
- 8. FACVT – pour information
- 9. Questions diverses

Après la lecture de la liminaire, les débats ont commencé.

La Directrice a informé les OS que suite au départ de Marie Dejardin prévu mi-janvier, le poste d'assistant de prévention et chargé de la Formation professionnelle sera pourvu par l'arrivée d'un nouvel agent (sortie d'école en mai 2023).
L'intérim sera assuré par Christine Blanc-de la Cour-Supper et Laurent Fournil.
Enfin, Mme Godard Devaujany informe que le NRP touche à sa fin en 2023, avec le transfert des collectivités de Laragne vers le SGC de Sisteron, et le transfert de la trésorerie des Mées.

- **<u>Le transfert des collectivités de Laragne vers le futur SGC de Sisteron au 01/09/2023.</u>**
  La direction nous a largement vanté les « mérites et avantages » de ce transfert pour les agents et les élus : meilleure gestion, meilleurs conseils, meilleure organisation, … Pour un peu, un geste pour la planète ...
  Bien que fort dubitatifs, nous savons que c'est irrémédiable : la directrice disant elle-même que c'est la fin du NRP … (Avec l'entrée de la trésorerie des Mées dans le giron du SGC de Digne à la même date).

Au vote, les OS « s'abstiennent à l'unanimité » sur ce point car si elles conviennent que cette opération est la seule solution permettant de préserver le site de Sisteron et les postes de ses agents, elles ne cautionnent pas la fermeture d'une trésorerie, fût-t-elle dans un autre département.

- Pour des raisons organisationnelles, **<u>le sujet des ponts naturels</u>** est reporté à une autre audience.

- **<u>Comité de suivi NRP</u>**
  Ce comité de suivi a pour missions :
  - le suivi de la mise en œuvre de la cartographie cible des lieux d'accueil
  - l'examen des données quantitatives et qualitatives en matière d'accueil du public par la DDFIP dans les mairies, les permanences et les Espaces France Services.
  Il est présidé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, et composé de 13 membres :
  - 2 représentants de la DDFiP (IGD et Mme Pomarelle)
  - 1 représentant du préfet (Mme Bord, sous-préfète de Castellane)
  - 6 maires désignés par l'association des Maires de France du département
  - 2 maires désignés par l'association des Maires ruraux du département
  - 2 conseillers départementaux désignés par le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.
  La première convocation de ce comité sera d'ici la fin de l'année.

- **<u>Déploiement de l'ANF (Accès National aux Fichiers des notaires)</u>**
  L'Accès des Notaires au Fichier immobilier (ANF) permet le traitement automatisé des demandes de renseignements hypothécaires des offices notariaux, sans intervention des SPF-(E).
  Le système a été testé par les 2 acteurs principaux et il fonctionne. Ceci devrait permettre de redonner des marges aux SPF-E qui sont en difficulté (dixit la direction).

- Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFiP.
  Pour faire court, le SDIF reçoit bien la charge de travail mais le personnel n'a pas suivi …
  Ce qui veut dire plus de travail pour nos collègues sans « sachant » pour leur transmettre le savoir …

- **<u>Présentation de l'expérimentation de régionalisation des Domaines</u>**
  Cette expérimentation a été lancée suite à l'audit national d'août 2020 proposant de piloter la gestion du Service Local du Domaine (SLD) par le RRPIE régional (Responsable Régional de la Politique Immobilière de l'État). Les organigrammes et procédures sont actuellement complexes.
  Sont exclus de l'expérimentation, les pôles d'évaluation (Avignon pour nous) et les pôles GPP (Gestion des Patrimoines Privés, à Marseille pour nous). Les DDFiP 04 et 05 et la DRFiP 13 sont expérimentatrices pour la création d'un Pôle régional de l'immobilier de l'État (PRIE) à Marseille et un pilotage fonctionnel de notre SLD de Digne (1 agent). Cette expérimentation permettra d'apporter une clarification en matière domaniale en interne.
  Ou aussi, comment commencer à expérimenter le déplacement des activités vers la Région …
  Pour l'instant la collègue reste sur place mais est «supervisée » par la Région, quant à la suite …

- **<u>FACVT</u>**
  Le tableau budgétaire définitif après imputation des dernières dépenses démontre que nous avons utilisé toute la somme allouée à notre Direction.
  Les agents sont globalement satisfaits des dépenses effectuées (même si nous aurions tous préféré des augmentations de salaires ou, a minima, des primes !)

- **<u>Questions diverses :</u>**
  1/ Nous avons évoqué la vacance du poste de **cadre A à Forcalquier.** La Directrice rappelle que ce poste n'est pas supprimé au TAGERFiP, il sera donc pourvu dès que possible. ***(Nous savons désormais que cela sera le cas en mai avec l'arrivée d'un cadre A-élève).***
  2/ Par ailleurs, la recherche de locaux plus grands n'est pas prévue **même si les OS estiment que la surface des locaux actuels est très insuffisante et génère un environnement très bruyant.**
  3/ Point sur les travaux à Manosque.
  4/ Information concernant le vote au Parlement du report de calendrier du PLF concernant la revalorisation des valeurs locatives cadastrales (VLC) en 2025.
  5/ La Direction informe les OS que les espaces électoraux ont été créés à hauteur de 18 % par les agents. Le nombre d'ouverture de comptes pour voter est insuffisant. La directrice intensifiera la communication pour que les élections se traduisent par un bon taux de participation.

  <u>La séance est levée à 12 h.</u>